



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 13 avril 2022, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 149^e assemblée, au Pro'Log, sous la présidence de Mme Mélina Herenger, Présidente de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Mélina HERENGER, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
2. Maxence ALLOTO, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Sylvain LAVAL, représentant de Grenoble Alpes Métropole + pouvoir de M. HUGELÉ,
4. Danielle CHAVANT, représentante de la CITHI/UMIH38,
5. Raphaël D'ONOFRIO, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
6. Christian HOFFMANN, représentant de Label Ville,
7. Valéry MUGGÉO, représentant Les Entreprises du Voyage.

Étaient excusés :

8. Léah ASSALI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
9. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
10. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à M. LAVAL,
11. Christian ROSTAING, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat.

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

12. Cyril ISABELLO, service promotion et attractivité à Grenoble Alpes Métropole,
13. Valérie ESBÉRARD, service promotion et attractivité à Grenoble Alpes Métropole,
14. Meryam AYOJIL, contrôle de gestion externe de Grenoble Alpes Métropole,
15. Cyril LAÏLY, directeur général Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
16. Nicolas BÉROUD, directeur adjoint Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
17. Amadou ROUILLON, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
18. Mansouria HASSOUN, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
19. Barbara STERNAL, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2022.981

Objet : Budget Supplémentaire (BS) 2022 de l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole

Après avoir approuvé par délibérations sur cette même séance le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats qui en découlent, il est proposé au comité de direction d'approuver le budget supplémentaire 2022.

Ce budget supplémentaire présenté est principalement destiné à retranscrire l'affectation du résultat 2021 dans chaque section. Il permet également un réajustement des crédits votés lors du budget primitif en fonction des informations ayant un impact budgétaire et portées à la connaissance de la structure. Le budget supplémentaire 2022 propose :

- En section de fonctionnement :

- Les recettes sont impactées par le report de l'excédent de fonctionnement cumulé 226 843,95 € et la subvention de Grenoble Alpes Métropole est réduite de 200 000,00 € suite au vote de son budget primitif lors du Conseil Métropolitain du 21 mars 2022 ;
- En contrepartie, les dépenses de fonctionnement sont ajustées au niveau des charges exceptionnelles pour 500,00 €, les 26 343,95 € résiduels sont imputés en dépenses imprévues (022).

- **En section d'investissement :**

- o Les recettes sont augmentées du montant du résultat cumulé reporté soit 271 780,04 € ;
- o Au niveau des dépenses, une ventilation des crédits a été faite entre les immobilisations incorporelles correspondant à 1/3 du résultat reporté et 2/3 en immobilisations corporelles qui comprendront notamment les frais de végétalisation du hall d'accueil du site République.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction

- Approuve le Budget Supplémentaire 2022

Vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

**Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 13 avril 2022
La Présidente, Mélina HERENGER**

